



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 92897

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les conséquences du décret publié subrepticement le 31 décembre 2015 précisant les conditions d'application du compte personnel de prévention de la pénibilité. Ce dispositif va alourdir le coût du travail et compliquer davantage encore la vie des entrepreneurs. Il risque de pénaliser les entreprises françaises puisque ni les travailleurs détachés ni les entreprises étrangères en France ne seront concernés par ce texte. Il en résulterait également d'importants risques de contentieux entre employeurs et salariés, notamment pour les PME et TPE. Aussi il souhaite savoir si le Gouvernement entend revenir sur ces décrets inapplicables qui risquent de décourager les chefs d'entreprises, ralentir les créations d'emploi et mettre à mal la compétitivité des entreprises au sein du marché européen.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92897

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 943

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)